



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
Le QUATRE JUILLET

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **28 juin 2024**

**Etaient présents :** Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Evelyne PANISSET donne pouvoir à Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance :** Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-46

**Communauté de Communes des Monts du Lyonnais - convention de mise à disposition de locaux communaux affectés à l'accueil de loisirs « monts p'tits loisirs » - Été 2024.**

Madame Véronique CROZET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) souhaite organiser un accueil de loisirs sans hébergement « monts p'tits loisirs » pendant la dernière semaine des vacances d'été 2024 à la salle des sports de Montrottier.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de ces locaux et de fixer le montant à 100 €.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** la mise à disposition de la salle des sports à la CCMDL au titre de la dernière semaine des vacances d'été 2024 pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 100 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition afférente, et de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

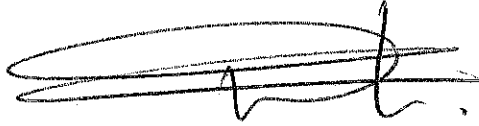
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240704-DE2024-46-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

**La secrétaire de séance,**

**Catherine DUNAUD-MARMOZ**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240704-DE2024-46-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024